



**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.**

Par arrêté ministériel du 8 octobre 2021 un agrément conditionné a été accordé à Madame Marianne DONVEN, demeurant à L-2343 Luxembourg, 137, rue des Pommiers, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit ».

L'agrément conditionné prend cours le 8 octobre 2021 et arrive à échéance le 31 décembre 2022.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/416-04/2017**.

Ledit arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 24 février 2021.

